

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
01/08/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-1426

1. Intitulé du projet

Travaux de protection contre les crues de la Bouterne - Secteurs 5, 6, 7 et 8 en amont de la RD532 à Tain l'Hermitage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ARCHE Agglo

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric SAUSSET - Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 3 0 9 6 0 0 0 1 4

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Reprise de plusieurs ouvrages d'art et mise en place d'ouvrages cadres. Travaux au sein du lit mineur pour l'élargissement du lit actuel du cours d'eau et pour la suppression de seuils.
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker	A préciser par le maître d'ouvrage : Création d'un bassin de rétention d'une contenance de 32 000m ³ pour une Q100, ou mise en place d'un chenal de récupération des eaux de débordement (choix orienté vers la 2eme solution) Rubriques IOTA : 3.1.2.0/3.1.4.0/3.1.5.0/3.2.2.0/3.2.6.0
47 a) Défrichement soumis à autorisation de plus de 0,5 ha	-> 8175 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de faire face aux risques d'inondation de la Bouterne sur la commune de Tain l'Hermitage, la communauté d'agglomération ARCHE Agglo a défini, en 2008, différents travaux de sécurisation sur plusieurs secteurs (8). Les travaux des secteurs 1, 2 et 3 ont été réalisés entre 2008 et 2013 et le secteur 4 en 2017. Le présent projet est relatif aux secteurs 5&6, 7 et 8.

- Secteur 5&6 : il s'agit de l'effacement de deux ouvrages infranchissables et de la reprise du profil en long sur pente constante. Les berges seront reprises et re-végétalisées pour la création d'une plaine alluviale. Cette dernière sera créée par retalutage depuis le lit d'étiage et replantation d'essences variées tout en élargissant la capacité du lit mineur.

- Secteur 7 : il s'agit de l'augmentation de la capacité hydraulique du lit et de la renaturation du secteur en intégrant un développement arbustif et arboré au-delà du lit d'étiage.

- Secteur 8 où deux solutions sont étudiées : - un barrage d'une hauteur de 3.35m et de 218ml de long (Solution1)

- un chenal de récupération des eaux de débordement de 1.3m de profondeur, 10 à 16m de largeur et long de 120m (Solution 2, qui serait retenue)

Un élargissement du gabarit du lit en rive gauche en amont du pont de l'autoroute sera également réalisé dans les deux cas.

Des actions de déboisement et des protections de berges en encochements sont prévues sur ces secteurs, ainsi que des caches à poissons

4.2 Objectifs du projet

Ces travaux visent à protéger la ville de Tain l'Hermitage contre les inondations de la Bouterne.

L'objectif principal est de permettre le passage d'une crue centennale de 68m³/s dans la traversée de la ville et de limiter les inondations sur les communes de Chantemerle-les-Blés et Mercuriol-Veaunes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Secteurs 5&6 : Sur 565ml, le lit actuel sera dévié (lit d'étiage de 4m de large) et deux ouvrages infranchissables existants effacés. Une plaine alluviale (environ 60m de large) sera créée au sein du lit mineur, avec un retalutage des berges depuis le lit d'étiage jusqu'aux parcelles existantes en rive gauche (pente moyenne de -1.28%). Un enherbement des berges et des plantations de ligneux seront également réalisés. Cet aménagement va nécessiter un déblaiement de 25 500m³. Un seuil de calage en enrochement sera mis en place en amont du secteur 6.

- Secteur 7 : L'augmentation de la capacité hydraulique de la Bouterne sur un linéaire de 305ml va conduire à 9 800m³ de déblais. La pente du nouveau lit d'étiage sera de -1.23% et les berges du lit mineur (27.91m de large) auront une pente douce de 2H/1V. Dans la zone d'extrados du lit d'étiage, des fascines de Saules seront mises en place ainsi que des enrochements sur le lit mineur, en sortie du pont de l'A7 et du pont de Blanchelaine. Des plantations d'espèces ligneuses, ainsi que de l'enherbement, seront opérés sur les risbermes.

- Secteur 8 : Mise en place d'un barrage ou d'un chenal de récupération des eaux ; le choix s'orienterait vers le chenal.

-> Solution 1 : La réalisation du barrage nécessitera 2 075m³ de remblais (réutilisation des déblais du même secteur). 360m³ seront à évacuer depuis ce site. L'ouvrage de surverse situé en rive gauche conduira à un décaissement de 20 cm par rapport au TN. L'ouvrage de régulation de la digue sera constitué d'un ouvrage cadre béton de 4m*1.20m (capacité de 49m³/s).

-> Solution 2 : Le chenal de récupération des eaux fera en moyenne 1.3 m de profondeur, d'une largeur comprise entre 10.8 et 16.3m et sur 120m de longueur. Les pentes du chenal seront à 2H/1V. Il nécessitera le déblaiement de 2100m³ de matériaux. Un élargissement du gabarit en rive gauche, en amont du pont de l'autoroute, se fera sur 118ml. Le lit aura pente constante de -0.95%, avec une largeur de fond en période d'étiage de 4m et une profondeur de 0.4m. Les berges auront une pente de 1V/2H et le lit mineur aura une largeur de 35.07m.

Le délai de réalisation de ces travaux est d'environ 6 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces aménagements permettront de répondre à l'objectif défini auparavant qui est de permettre le passage d'une crue d'occurrence 100 ans, tout en protégeant la commune de Tain l'Hermitage.

Ces aménagements visent également à une amélioration de la qualité environnementale par la revégétalisation des berges et par la création de caches à poissons qui permettront une augmentation de la qualité écologique du site. La suppression des ouvrages infranchissables sera également bénéfique à la faune piscicole.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération est soumise à Autorisation environnementale :

Autorisation au titre des IOTA "Loi sur l'Eau"

Autorisation de Défrichement

- Dossier d'Utilité Publique et Enquête parcellaire

- Dossier d'Intérêt Général

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité du barrage du secteur 8 (Solution 1)	32 000 mètres cubes
Volume du chenal du secteur 8 (Solution 2)	2 100 mètres cubes
Volume de matériaux à évacuer	35 660 mètres cubes
Surface agricole impactée par les aménagements	16 100 mètres carrés
Surface à défricher	8 175 mètres carrés

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Tain-l'Hermitage - Lieu-dit Le
Colombier

Larnage

Mercuriol-Veaunes - Lieu-dit
Blanchelaine

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 51' 56" E Lat. 45° 4' 29" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Tain-l'Hermitage

Larnage

Mercuriol-Veaunes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche (1km) : Belvédère de Pierre-aiguille (ZNIEFF de type 1, n° 82003195)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l' Environnement (PPBE) du réseau routier départemental de la Drôme - 2015/2018
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En partie dans 2 zones humides départementales : - 26CRENag0090, Bouterne 02 - 26 CRENag0089, Bouterne 01

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Tain-l'Hermitage : PPRI approuvé le 9 mai 2017 Commune de Mercurol : PPRN approuvé le 29 septembre 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur 5 se situe au sein du périmètre rapproché du captage AEP des Verts Prés.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche à plus de 5 km : Milieux alluviaux du Rhône aval (FR8201677)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A une dizaine de mètres du site "Côteaux de l'Hermitage" (SC749)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 35 660m ³ de matériaux seront à évacuer et à mettre en dépôt (centre de stockage agréé). Ces matériaux sont majoritairement issus des travaux d'élargissement du lit mineur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cas de validation du barrage sur le secteur 8, sa création va nécessiter 2 075m ³ de matériaux qui pourront être issus des travaux de déblai pour l'élargissement du lit
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage d'une partie de la ripisylve et destruction d'une partie du lit d'étiage actuel (environ 150m ²)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche à plus de 5km

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux zones humides définies au 5.2 seront détruites, en partie. Dans leurs finalités, les travaux d'élargissement du lit mineur aboutiront néanmoins à la création de risbermes inondables, ce qui va créer des milieux naturels propices à la biodiversité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élargissement du lit sur les secteurs 5&6, 7 et 8 se trouve au sein de parcelles agricoles des Vergers de l'Hermitage. La surface agricole concernée est de 16 100 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport de marchandises dangereuses par la présence de l'A7
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques inondation, sismicité, feu de forêt, mouvement de terrain et rupture de barrage (risque essentiellement lié aux ouvrages situés en amont, sur la commune de Chantemerle-les-blés)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de la digue transversale, ainsi que les secteurs d'élargissement du lit, vont nécessiter des interventions qui vont générer un trafic routier (transport de matériaux / approvisionnement et évacuation).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le trafic généré en phase chantier pourra être une nuisance sonore pour les riverains à proximité. Les horaires des travaux seront néanmoins adaptés pour limiter les nuisances. La proximité avec l'A7 est également une source de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations possibles à cause des engins de chantier
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets dans l'air éventuellement possibles à cause du trafic routier généré par le chantier.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité des travaux seront réalisés dans le lit mineur de la Bouterne. Les eaux seront détournées pour permettre la réalisation des travaux à sec. Des dispositifs filtrants seront installés à l'aval des zones de travaux pour limiter des concentrations en MES trop importantes.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité agricole en lien avec la présence des vergers va être impactée par les différents aménagements sur 16 100m².</p> <p>Sur le secteur 8, le barrage et le chenal (solution encore à valider) représentent tous deux une emprise au sol d'environ 1 000 m², qui seront implantés dans la partie engazonnée de l'aire de repos de l'autoroute qui se verra donc réduite.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La phase d'avant-projet a permis de définir différents scénarii, traités par le maître d'ouvrage. Un dernier choix reste encore à réaliser sur le secteur : mise en place d'un barrage (Solution 1) ou d'un chenal de récupération des eaux (Solution 2). Les aménagements ont toujours été orientés vers des solutions d'amélioration environnementale où la diversification de la ripisylve était favorisée.

En plus d'une re-végétalisation générale des secteurs impactés par les travaux, qui aura pour effet positif de recréer une mosaïque d'habitats diversifiés et susceptible d'être régulièrement en eau (développement de milieux à caractère humide), des caches piscicoles seront également créées pour améliorer la qualité piscicole de ce linéaire qui est peu concerné par cette faune aquatique.

Une demande d'autorisation a été effectuée en 2007 pour les premières tranches de travaux, dont une partie concerne les secteurs pris en compte dans le présent projet. La partie relative à l'analyse des différents impacts du projet sur les compartiments physiques, biologiques et humains a été effectuée. Malgré l'ancienneté du document, ce dernier définit des mesures correctives et/ou compensatoires. Ce document est annexé pour information au présent formulaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du linéaire de cours d'eau impacté, de la destruction de zones humides recensées à l'inventaire départemental, et malgré le gain écologique apporté par les aménagements (notamment par la création d'une mosaïque d'habitats à caractère humide au sein du lit mineur), la réalisation d'une étude d'impact du projet semble justifiée. Cette dernière permettra ainsi de préciser les enjeux du site, les impacts du projet et de définir les mesures d'évitement et de réduction à mettre en oeuvre.

ARCHE Agglo procède d'ores et déjà à la réalisation de ce document.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : Demande d'Autorisation au titre du code de l'Environnement pour les Travaux de Protection contre les crues de la Bouterne - HYDRETTUES, octobre 2007. Cette annexe permettra d'illustrer les premières mesures ERC mises en place.
- Annexe 8 : Dossier d'Avant-Projet des Travaux de protection contre les crues de la Bouterne - Secteurs 5, 6 et 7 - HYDRETTUES, juin 2017. Cette annexe vise à illustrer les différents scénarii proposés au maître d'ouvrage, ainsi que les choix opérés par celui-ci. Les avantages et Inconvénients de chaque scénario ont été expliqués.
- Annexe 9 : Plans des différents aménagements - HYDRETTUES, 2017 Vues en plan et profils en travers
- Annexe 10 : Arrêté portant Déclaration d'Utilité Publique sur le captage des Verts Prés à Tain l'Hermitage (1989)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Mauves

le,

01/08/2018

Signature

